

Multiplés actions pour préserver l'eau

Les acteurs de la gestion de l'eau du bassin Essonne amont - un territoire qui couvre l'essentiel du Pithiverais - ont contractualisé un programme d'actions pour 16,7 millions d'euros.

Stéphane Boutet

stephane.boutet@centrefrance.com

La politique concertée de protection et de reconquête des milieux aquatiques et des eaux souterraines entamée en 2000 dans le Pithiverais, va être poursuivie. Le contrat global d'actions Essonne amont 2014-2018 a en effet été signé hier matin au château de Chamerolles, à Chilleurs-aux-Bois, en présence notamment du préfet, du président du conseil général et de la directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Il porte sur un montant de 16,7 millions d'euros.



EXPLICATIONS. Éric Ménard, technicien de rivière, évoque des travaux réalisés sur l'Œuf.

L'équipement en matière d'assainissement amélioré

Le périmètre du contrat couvre 1.064 km² pour 57.500 habitants. Il regroupe dix masses d'eau superficielles, de leur source jusqu'à la limite du département, dont les principales sont l'Essonne, l'Œuf, la Rimar-

de et la Juine. 73 communes sont concernées, la quasi-totalité étant située dans le Pithiverais. C'est donc fort logiquement le syndicat de pays Beauce-Gâtinais en Pithiverais qui va porter ce contrat, comme il l'a fait pour les deux précédents. « Les deux premiers contrats ont permis l'émergence d'une dynamique des acteurs du territoire autour du bassin de l'Essonne et ont favorisé l'équipement des collectivités

en matière d'assainissement et d'eau potable », expliquent les différents partenaires.

Malgré leur situation, les masses d'eau du territoire « n'atteignent pas le bon état écologique ». La reconquête de la qualité hydromorphologique des cours d'eau et de la qualité physico-chimique des eaux sont les principaux enjeux identifiés dans le contrat.

Les différents partenaires sont optimistes. « Le contrat précé-

dent, signé en 2007, a été parfaitement respecté, souligne la directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie, Michelle Rousseau. 100 % des crédits engagés ont été utilisés. Je veux féliciter tous les acteurs. Le contrat actuel a été présenté dans un temps court, mais est très intéressant. On sent une vraie implication. » « Le syndicat de pays a su fédérer les bonnes volontés », se félicite la présidente de la structure, Monique Bévière.

Le premier objectif est de restaurer la qualité physique des cours d'eau et des milieux humides. La réduction de l'impact de l'irrigation et de celui des étangs des têtes de bassin est préconisée.

La plus grosse part financière du contrat (7,3 millions d'euros) concerne l'amélioration de la qualité des eaux superficielles. Plusieurs actions sont prônées : s'attaquer aux points noirs en matière d'assainissement, agir sur les pollutions diffuses de la Juine, réfléchir sur l'impact des drainages, réduire l'emploi des phytosanitaires...

Dans le domaine de l'eau potable, un schéma d'alimentation est prévu, tout comme la mise en place des périmètres de protection. Enfin, pour les eaux souterraines, réduire la consommation semble être une nécessité. Des actions sur les pollutions diffuses des forages et le rebouchage des anciens sont prônés. ■

SIGNATAIRES

Un contrat conclu entre quinze parties ! Les signataires du contrat global Essonne amont 2014-2018 sont : l'agence de l'eau Seine-Normandie, le conseil régional, le conseil général, le syndicat de pays Beauce-Gâtinais en Pithiverais, le syndicat mixte du bassin de l'Œuf et de l'Essonne, le syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de la Rimarde, la fédération des chasseurs du Loiret, la chambre d'agriculture du Loiret et les sept communautés de communes du Pithiverais.

Un exemple concret d'une réalisation

Hier matin, avant de signer le contrat global 2014-2018, les différents acteurs étaient conviés à une visite du site de Segray, à Pithiviers-le-Vieil.

C'est à cet endroit qu'en 2011, une renaturation du lit mineur de l'Œuf a été effectuée sur très exactement 655 mètres. Éric Ménard, le technicien de rivière du syndicat de l'Œuf, a livré un exposé passionnant, salué par tous les participants.

Le cours d'eau avait été rectifié sur ce site appartenant à la sucrerie dans les années 50 et 60. Cette transformation avait entraîné des berges en pente rai-

de, un écoulement uniforme, un cours rectiligne et une largeur excessive du lit (15 mètres). « C'était presque un canal », souligne Éric Ménard. Les conséquences pour le milieu naturel ont été importantes : une pauvreté des habitats, l'envasement excessif du lit, un assèchement des zones humides latérales...

Un coût modeste

En 2011, grâce au contrat global Essonne amont, et pour un coût modeste de 11.900 euros, « nous avons décidé de reprendre le cours d'eau, avec une largeur de 3 ou 4 mètres, et de

laisser faire la nature, explique Éric Ménard. Quand on a recréé la dynamique alluviale, on a retrouvé les iris, baldingères... ». Les anguilles sont également revenues. « On peut désormais limiter les ondes de crues », souligne le technicien de rivière. Depuis 2011, le lit rétrécit en période sèche, l'eau étant guidée par un chenal d'écoulement. Une dynamique naturelle a été créée avec équilibre entre zones d'érosion et de dépôts. Enfin, les zones humides latérales sont remises en eau en période de hautes eaux.

Des suivis scientifiques sont effectués chaque année. ■



CONTRACTUALISATION. De très nombreux partenaires sont engagés dans ce contrat global 2014-2018.